

REUNION DU 15 JUI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, à 19 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. BARDET Bruno, Maire.

Etaient présents : BARDET Bruno, CROQUET Danièle, JABELIN Nathalie, LACHAMBRE Anaïse, LOFFREDO François, MALRAIN Sébastien, MORCHAIN Muriel, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Nicolas, VAN-GOETHEM Christelle

Secrétaire de séance : JABELIN Nathalie

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : *Adhésion de la ville de Salouël à la FDE80.*

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 avril 2021.

2. POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire annonce que Caroline DUBOILE quittera ses fonctions le 15 août 2021 pour suivre son mari qui est muté. Elle prendra ses congés avant. Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour le travail effectué et l'accompagnement du nouveau conseil mis en place lors des dernières élections.

Un recrutement est en cours. Plusieurs candidatures ont été reçues et Monsieur le Maire et ses adjoints ont déjà reçues 2 candidates.

3. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réception de la facture d'électricité de la FDE d'un montant de 13 537 euros

Les lignes budgétaires suivantes sont modifiées :

Article 1 : l'article de dépenses d'investissement 204 « subventions d'équipement versées » est abondé de 10 000 euros et l'article de dépenses d'investissement 21 « immobilisations corporelles » est diminué de 10 000 euros.

Article 2 : l'article de dépenses d'investissement 21 « immobilisations corporelles » est diminué de 20 000 euros et l'article de dépenses de fonctionnement 6061 « fournitures non stockables » est abondé de 20 000 euros.

Article 3 : le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est diminué de 20 000 euros soit un montant voté au compte 021 en recette d'investissement « virement de la section de fonctionnement » de 40 535 euros et au compte 023 en dépense de fonctionnement « virement à la section d'investissement » de 40 535 euros.

4. FETE LOCALE

Le forain Monsieur TOUTTAIN sera présent les 19, 20 et 21 juin 2021. Les mesures sanitaires sont sous sa responsabilité. Son indemnité de 350 euros a été actée lors du vote du budget.

Il a été décidé par le conseil municipal que le pot de l'amitié n'aurait pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire mais également avec de la crise économique que traverse notre village.

5. COLIS DES AINES

Le conseil municipal décide de réserver le colis des aînés aux personnes âgées de 70 ans et plus. L'âge qui était jusqu'alors de 65 ans et relevé à partir de cette année. Les aînés qui étaient bénéficiaires du colis avant leurs 70 ans le recevront toujours.

Cette décision est votée à l'unanimité.

6. ADHESION DE LA VILLE DE SALOUEL A LA FDE80

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

Favorable à l'unanimité à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

7. QUESTIONS DIVERSES

Abri bus et grille : Monsieur le Maire informe être dans l'attente du devis pour la barrière.

Salle des fêtes : La mairie reçoit des demandes pour la location de la salle des fêtes. Cette décision est soumise aux votes. 9 pour et 1 abstention. Pour rappel Monsieur François LOFFREDO est le référent de la salle des fêtes.

Elections : L'installation du bureau de vote aura lieu le jeudi 17 juin 2021. Monsieur le Maire rappelle les horaires et les membres qui seront présents.

Conciliateur : Monsieur le Maire a suppléé une riveraine qui a déposé une plainte contre ses voisins qui n'entretiennent pas leur haie. Elle n'arrive plus à sortir de chez elle car elle n'a pas de visibilité ce qui est très dangereux. Les riverains convoqués n'ont pas répondu au conciliateur. Ce dernier a demandé à Monsieur le Maire de contacter ces riverains. Lorsqu'il est allé les voir ces riverains ont tenu des propos virulents contre le conciliateur aucune discussion n'a été possible.

Cimetière : La commission cimetière doit se réunir le mercredi 7 août 2021 pour finaliser le règlement et valider les clauses modifiées.

Concernant les plaques des allées, le conservatoire a donné le nom des entreprises à contacter. Il reste à demander des devis.

L'ESAT 80 avait nettoyé le cimetière mais les orages ont malheureusement anéanti le travail qui avait été effectué.

Entretien des chemins : Il a été constaté que le chemin qui se trouve derrière la rue d'Oresmaux est inaccessible (labouré et semé). Ce chemin était autrefois entretenu bénévolement par Cédric DUFOUR habitant de Grattepanche.

Monsieur Jean-François SOMMERMONT responsable de la commission des chemins et Monsieur BARDET feront un état des chemins du tour de ville. Les tontes des riverains y sont régulièrement déposées. Un rappel de bonne civilité va être envoyé à une partie de la rue d'Oresmaux car c'est récurrent. Monsieur LOFFREDO rappelle que pour les déchets verts, la décharge à végétaux de Rumigny, rue de Saint-Sauflieu est à la disposition des habitants de Grattepanche.

Concernant les chemins traversés par les exploitants agricoles une réunion avec les exploitants agricoles sera programmée par le responsable de la commission des chemins. Les sucreries seront également sollicitées.

Chèvres : Un riverain demande s'il peut mettre ses chèvres sur le terrain communal derrière le tour de ville. Le conseil municipal accepte si le propriétaire des chèvres met une clôture électrique.

Fin de conseil à 22 h 00